



Délibération n°2023-022 du 31 janvier 2023

**OBJET – SOCIAL – Centre social intercommunal
- Modification des tarifs**

Rapporteur : M. le Président

Le 31 janvier 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 25 janvier 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 29

Nombre de pouvoirs : 6

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Léon GABRIEL, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRÉTIEN, M. Pierre LEROY, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Emilie DESMOULINS-GENOUX à Mme Catherine VALDENNAIRE,
M. Christian JULLIEN à Mme Claire BARNEOUD,
M. Jean-Marc CHIAPPONI à M. Richard NUSSBAUM,
Mme Elisa FAURE à M. Eric PEYTHIEU,
M. Vincent FAUBERT à M. Sébastien FINE,
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO,

Est excusée : Mme Muriel PAYAN

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** l'arrêté préfectoral n°2202 du 28 décembre 1995 portant création de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 notamment en ce qui concerne la création d'un centre social intercommunal ;
- VU** l'avis favorable du Bureau exécutif du 18 janvier 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale et Territoriale du 23 janvier 2023 ;
- CONSIDERANT** la création d'un Centre social intercommunal et la volonté de maintenir les services apportés aux usagers et aux associations et notamment la possibilité de faire des photocopies et le Cinéma d'Art & d'Essai ;
- CONSIDERANT** la nécessité d'approuver la grille des tarifs en conséquence ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve les tarifs en euros pour les photocopies réalisées par les associations sur le copieur de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Format copies	Type de copie	Tarif TTC à l'unité en euros
A4 noir et blanc	Recto	0,10
	Recto verso	0,16
A4 couleur	Recto	0,30
	Recto verso	0,50
A3 noir et blanc	Recto	0,30
	Recto verso	0,50
A3 couleur	Recto	0,60
	Recto verso	1,10

- Approuve les tarifs en euros ci-après du cinéma d'Art & d'Essai applicables du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 ;

TARIFS APPLICABLES		TTC
Tarif normal		7,30 €
Tarif réduit – 25 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, RSA, dernière séance du jeudi		5 €
Tarif – 14 ans		4 €
Tarif Adhérent Toile filante		6,30 €
Tarif cinémas » Scolaires – dispositif « Ecoles, collèges et lycées au		2,50 €
Tarif Scolaires – hors dispositif		3,50 €
Tarif Evènements		4 €
Carte d'abonnement de 10 séances		63 €
Carte d'abonnement de 10 séances – de 18 ans		35 €
Carte d'abonnement de 10 séances Comités d'entreprise & Amicales		50 €
Spectacles, (opéra, ballet, théâtre)		14 €
Carte d'abonnement de 5 spectacles		50 €
Consigne carte d'abonnement		1 €
Prêt d'outils pédagogiques (tarif hebdomadaire)		50 €
Location salle de cinéma avec opérateur (tarif horaire)		100 €

AR Prefecture

005-240500439-20230131-2023_022-DE
Reçu le 06/02/2023

- Précise que ces tarifs pourront être modifiés par une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : - 6 FEV. 2023

Date de publication : - 6 FEV. 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

AR Prefecture

005-240500439-20230131-2023_022-DE
Reçu le 06/02/2023